

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-881/SG/FP accordant un congé administratif à un ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, en service au Port de Djibouti.

n° 74-881/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
22 mai 1974

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1974

Date du numéro
10 juin 1974

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de huit mois huit jours à passer à Brest, 29 N, 2, rue Sainte-Mère-Eglise (dont quatre mois quatre jours au titre de deux ans vingt deux jours de séjour accomplis dans les Iles Wallis et Futuna et quatre mois quatre jours au titre d'un an quatre mois seize jours de séjour accomplis dans le Territoire français des Afars et des Issas), est accordé à M. Alain Page, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, en service au Port de commerce de Djibouti. M. Alain Page est placé en position de mission pour la période du 2 janvier au 24 janvier 1973 pour effectuer les visites des installations portuaires à Noumea – Hong-Kong – Bangkok.